

Juillet 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

### DIX-NEUVIÈME SESSION

### TROISIÈME SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE

WINDHOEK, RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE  
30 septembre - 4 octobre 2013

**Thème: Développement des secteurs forestier et de la faune sauvage pour  
une contribution effective à la sécurité alimentaire et au développement  
d'une économie verte en Afrique**

### RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES RÉPONSES DE LA FAO AUX RECOMMANDATIONS DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

1. La Dix-huitième Session de la Commission a fait plusieurs demandes/recommandations à l'attention des membres, de la FAO et du Comité des forêts (COFO). Le présent document énonce les interventions initiées par la FAO pour mettre en œuvre ces recommandations.
2. La Commission:
  - 1) a demandé à la FAO d'aider les États Membres à mettre au point des méthodes communes et adaptées pour évaluer la couverture forestière, la déforestation et la dégradation des forêts.
3. En collaboration avec la COMIFAC, et avec l'appui financier du Fonds forestier du Bassin du Congo, la FAO apporte son appui à dix pays d'Afrique centrale à travers un projet intitulé « Projet régional MRV du Bassin du Congo – Phase 1 » en vue de soutenir la conception et la mise en œuvre de systèmes nationaux de mesure, notification et vérification (MRV) en conformité avec les recommandations et exigences internationales, y compris la coordination et le renforcement des capacités au niveau sous-régional. D'une durée de 24 mois et d'un coût de 6 157 127 euros, le projet a été lancé en septembre 2012.
4. En Afrique de l'est, la FAO a soutenu l'Éthiopie dans la formulation et l'exécution de projets sur l'évaluation de la couverture forestière et la planification de l'utilisation des terres. Le

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

développement des capacités de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA) a été assuré pour l'Ouganda et le Sud Soudan.

**2) a demandé à la FAO d'aider les États Membres à évaluer les ressources en faune sauvage.**

5. A la suite de la réunion régionale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le braconnage et le commerce illicite de la viande de brousse en Afrique australe tenue à Johannesburg du 17 au 18 octobre 2012, la FAO, en collaboration avec les initiatives "Utilisation durable et Moyens d'existence" (UICN-SuLi), Pathera (une ONG) et la Zoological Society of London (ZSL) ont commandité une étude afin d'évaluer l'impact du braconnage et du commerce illicite de la viande de brousse sur le potentiel de durabilité des moyens d'existence axés sur la faune sauvage dans la région de la SADC. Pour la sous-région de l'Afrique centrale, la FAO, en collaboration avec l'UICN, CIFOR et le CIRAD, à travers le projet sous-régional du Fonds pour l'environnement mondiale (FEM) « Gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale » apporte son appui à quatre pays d'Afrique centrale dans le domaine de l'évaluation participative de la faune sauvage au niveau des communautés.

**3) s'est déclarée favorable à la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs, à la FAO, pour mieux répondre aux exigences croissantes et changeantes de la gestion des feux.**

6. La FAO a approuvé la proposition du Programme cadre 'Smart Fire' : Gestion des paysages et des feux dans un environnement changeant. La proposition vise à renforcer le programme actuel sur la gestion des feux et les sources de financement adéquates sont actuellement mobilisées.

**4) a demandé à la FAO d'aider les Membres à élaborer des stratégies, politiques et plans d'action de gestion des feux nationaux qui reposent sur le principe de la participation des parties prenantes de tous les secteurs à une approche intégrée de la gestion des paysages.**

7. La FAO poursuit la mise en œuvre de projets ou de composantes de projets de gestion des feux au niveau des paysages au Swaziland et au Maroc. Des propositions régionales sont en cours d'élaboration pour le massif du Fouta Djallon (Afrique de l'ouest) et pour la SADC, dans le cadre de la deuxième phase d'un projet de gestion des bassins versants du FEM.

8. La FAO a mis en œuvre un programme de coopération technique (PCT) sur la gestion des feux au Swaziland. Un projet forestier incluant la gestion des feux a été formulé pour le Zimbabwe et présenté à l'Union européenne (UE) pour financement. La FAO a également apporté son assistance au Tchad dans le développement d'une stratégie nationale de gestion des feux. Le projet de stratégie a été soumis au gouvernement pour approbation.

**5) a demandé à la FAO d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités institutionnelles et à promouvoir le partage des connaissances sur la rémunération des services forestiers écosystémiques aux niveaux national et sous-régional.**

9. Par le biais d'un projet PCT (TCP/RAF/3306), la FAO appuie le développement du « Plan de convergence de la CEDEAO pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'ouest » dans lequel les questions de rémunération des services forestiers ont été abordées. En outre, en collaboration avec le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et d'autres partenaires, la FAO a organisé un atelier de renforcement des capacités en 2012 au Burkina Faso, sur le financement du changement climatique pour les pays membres en Afrique de l'ouest. Entre autres sujets, l'atelier a débattu des stratégies d'amélioration des rémunérations des services écosystémiques forestiers telles que le REDD+.

10. Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique prend actuellement des dispositions pour l'élaboration de directives sur l'amélioration de la rémunération des services écosystémiques en Afrique subsaharienne.

11. Des efforts importants ont été déployés dans ce domaine dans le contexte du Comité sur les questions forestières – Silva Mediterranea (SILVAMED), une initiative conjointe de la CFFSA, de la CEF et de la CFPPO. SILVAMED a lancé l'État des forêts méditerranéennes (SoMF) et un Cadre

stratégique pour les Forêts méditerranéennes (CSFM) a été préparé en 2012 en conformité avec des décisions préalables.

12. Le CSFM a été organisé comme suit :

- 1) Une analyse stratégique basée sur les informations contenues dans l'État des forêts méditerranéennes (SoMF);
- 2) Trois objectifs principaux pour la région méditerranéenne sont visés à travers la mise en œuvre des lignes stratégiques suivantes :
  - Développement et promotion des biens et services fournis par les écosystèmes forestiers et d'autres terres boisées;
  - Promotion de la résilience de ces écosystèmes forestiers et autres terres boisées face aux changements mondiaux;
  - Renforcement des capacités des parties prenantes et mobilisation des ressources nécessaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers et d'autres terres boisées.

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/forestry/silvamed/en/> and <http://www.iii-med.forestweek.org/>

**6) a demandé à la FAO de contribuer à la création d'une plateforme régionale de coopération Sud-Sud et d'échange d'informations sur les meilleures approches, méthodes et pratiques concernant la rémunération des services forestiers écosystémiques**

13. Des efforts sont en cours en vue d'élaborer un document institutionnel d'orientation sur une meilleure compréhension des rémunérations des services écosystémiques (PES) et leur internalisation effective dans les politiques publiques avec des informations pertinentes sur les meilleures approches et pratiques. Ce document pourrait préparer le terrain pour créer la plateforme régionale de coopération Sud-Sud sur les PES.

14. La FAO œuvre à favoriser la coopération sous-régionale dans le domaine des forêts, des parcours et de l'adaptation au changement climatique. En Afrique, les initiatives se sont focalisées sur les pays du Bassin du Nil et les pays de l'Afrique australe. La FAO a organisé un atelier pour les pays d'Afrique australe, en conjonction avec la SADC, en juin 2013. Un autre atelier est prévu pour les pays du Bassin du Nil plus tard en 2013 afin de collaborer avec les pays, les partenaires potentiels et les donateurs dans l'identification et la formulation de projets.

15. Dans le cadre de la foire de partage de l'Afrique de l'est tenue en octobre 2012 à Addis Abeba en Éthiopie, la FAO a organisé un débat sur la contribution des ressources naturelles (forêts, arbres, terres et eaux) à la sécurité alimentaire et à la nutrition, qui a inclus des éléments des services écosystémiques forestiers.

**7) a demandé à la FAO d'appuyer le renforcement des capacités et l'échange d'informations liées aux activités REDD+, à tous les niveaux**

16. La FAO a détaché un fonctionnaire technique de l'ONU-REDD à son Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest à Accra au Ghana, pour appuyer les activités REDD+ du Bureau. La présence du fonctionnaire à Accra facilitera le développement des capacités ainsi que l'échange d'information en Afrique de l'ouest, en particulier et dans la région Afrique en général.

17. La FAO a développé des directives sur le changement climatique pour les gestionnaires des forêts en vue de les aider à intégrer le changement climatique à leurs planification et pratiques de gestion forestière. Les directives ont été validées par les parties prenantes de la gestion forestière au Kenya en novembre 2012. La FAO apporte présentement son appui à la préparation des plans de mise en œuvre des directives pour trois sites pilotes au Kenya.

18. Le développement des capacités et l'échange d'informations relatives aux activités REDD+ seront mis en œuvre en Afrique centrale par le biais du « Projet régional MRV du Bassin du Congo –

Phase 1 ». En outre, REDD+ était un domaine prioritaire dans le cadre de la formation sur les forêts et le changement climatique organisée par la FAO en 2012 pour les pays de l'Afrique de l'est.

**8) a demandé à la FAO d'aider les pays à repérer les actions à fort potentiel du point de vue du programme REDD+, et d'apporter un appui à l'élaboration et à l'exécution de programmes et de projets dans ce domaine**

19. En Afrique de l'ouest, la FAO a entrepris d'aider la Côte d'Ivoire et le Nigéria dans tous les aspects liés à la composante MRV de leurs stratégies REDD+, pendant qu'elle poursuit son assistance à la République démocratique du Congo (RDC) et au Congo à travers le Programme ONU-REDD. L'Éthiopie et le Sud Soudan ont bénéficié de l'aide de l'Organisation dans la formulation et l'exécution de leur programme national REDD+. Le Kenya a également été aidé pour formuler un projet sur REDD+ et la gestion durable des forêts.

**9) a demandé à la FAO de continuer à aider les États Membres à prévenir et atténuer les conflits entre l'homme et la faune sauvage, et de mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre à la demande croissante en assistance technique.**

20. Les versions anglaise et française de la Boîte à outils de la FAO sur l'atténuation des Conflits entre l'homme et la faune sauvage ont été préparées et distribuées au cours du second semestre de 2013 après quelques modifications pour les adapter au contexte ouest africain.

21. Un centre d'interprétation des Conflits entre l'homme et la faune sauvage (CHF) a été mis en place au Zimbabwe afin d'exécuter des programmes de sensibilisation, d'enseignement et de renforcement des capacités des professionnels de la faune sauvage, des agents des parcs, des écoles, des exploitants et du grand public. Le Mozambique a bénéficié de l'appui de la FAO sous forme d'un PCT pour exécuter les programmes d'atténuation des CHF. En outre, un projet régional avec une composante CHF a été formulé – Appui à l'initiative transfrontalière du Mayombé, couvrant l'Angola, le Congo, le Gabon et la RDC. Un projet de gestion de la faune sauvage y compris les volets de gestion des CHF a été élaboré pour le Zimbabwe et soumis à l'UE pour financement.

22. Un atelier sous-régional a eu lieu en novembre 2012 au Gabon sur l'élaboration de la Boîte à outils sur l'atténuation des conflits homme-faune. L'atelier a convenu d'adapter la Boîte à outils développée en Afrique australe au contexte et aux conditions de l'Afrique centrale. Un appui supplémentaire de la FAO sera disponible par le biais d'un projet PCT dans le but de développer la Boîte à outils, de l'expérimenter et de la valider, et d'en faire des copies à distribuer et des formations pour les gestionnaires de la faune sauvage et les communautés locales.

23. Une stratégie nationale sur les CHF, y compris un plan d'action, a été élaborée au Gabon avec l'aide de la FAO. Cette stratégie a été approuvée par le Gouvernement le 4 octobre 2012.

24. La FAO apporte son appui aux pays de l'Afrique de l'est dans le domaine du développement des capacités d'atténuation des conflits homme-faune. Une formation sur l'application de la boîte à outils a été organisée en 2013 au Kenya. Elle a vu la participation de délégués provenant de l'ensemble des pays de l'Afrique de l'est.

**10) a demandé à la FAO d'aider les Membres à concevoir, mettre sur pied et exécuter des programmes de gestion communautaire des forêts et de la faune sauvage.**

25. La FAO a publié ses « Directives pour l'institutionnalisation et la mise en œuvre de la gestion communautaire des forêts en Afrique sub-saharienne » en 2012 et les a distribuées à tous ses membres. En décembre 2012, la FAO a également organisé un atelier de sensibilisation sur la gestion communautaire des forêts (CBFM) pour les experts des politiques des secteurs des terres et des ressources naturelles dans les pays anglophones de l'Afrique sub-saharienne. L'objectif de l'atelier était, entre autres, d'améliorer le savoir et d'approfondir la compréhension de la CBFM et de son potentiel pour la gestion durable des forêts en Afrique subsaharienne. Un atelier similaire est envisagé pour les pays francophones en 2014.

26. Une étude de faisabilité de l'élevage communal du gibier a été menée au Zimbabwe et un projet de gestion de la faune sauvage y compris l'élevage commercial communautaire du gibier a été formulé et soumis à l'UE pour financement.

27. En collaboration avec la COMIFAC, le CIFOR, le CIRAD et l'UICN, et avec l'appui financier du FEM, la FAO apporte son aide à quatre pays de l'Afrique centrale (Congo, Gabon, République centrafricaine et RDC) par le biais d'un projet intitulé « Gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale ». Le projet est prévu pour la période de septembre 2012 à août 2017. Son objectif est de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage est une stratégie potentiellement viable pour la conservation de la fonction écosystémique, l'intégrité et la biodiversité des forêts dans le Bassin du Congo.

**11) a demandé à la FAO de fournir un appui technique aux membres pour qu'ils améliorent leurs compétences et leur compréhension de la gestion communautaire des forêts et de la faune sauvage, et de participer aussi à l'élaboration des programmes de renforcement des capacités s'adressant aux communautés locales.**

28. Le projet FEM de la FAO mentionné dans la Recommandation 10 ci-dessus est entièrement basé sur la gestion participative de la faune sauvage au niveau de huit sites pilotes dans les quatre pays concernés. Le projet met l'accent sur la participation des communautés locales et des parties prenantes et le renforcement de leurs capacités.

29. À Madagascar, un projet PCT sur la gouvernance forestière et les petites entreprises communautaires a été mis en œuvre. Un autre projet PCT sur le développement des capacités dans les domaines de la gestion des espèces exotiques envahissantes et des normes phytosanitaires a été exécuté au Zimbabwe et au Malawi.

**12) a demandé à la FAO d'entreprendre une analyse de la situation et de recenser les institutions et les réseaux d'enseignement forestier en place dans le but de faciliter la coopération entre eux.**

30. La FAO a enquêté sur les institutions et les réseaux d'enseignement forestier en Afrique au cours de la première moitié de l'année 2013. Les résultats de l'enquête figurent dans le Document FO:AFWC/2013/7.1.1. Bien que les réponses ne soient pas forcément complètes, les conclusions présentent un recensement plutôt acceptable des institutions d'enseignement forestier et ce qu'elles offrent.

**13) a demandé à la FAO d'aider les États Membres à mobiliser des appuis financiers publics et privés plus conséquents pour la gestion des forêts et de la faune sauvage, grâce à des actions de renforcement des capacités et de partage des connaissances.**

31. L'un des objectifs du Plan de convergence forestier pour l'Afrique de l'ouest à la formulation duquel la FAO participe, est de mobiliser des appuis financiers publics et privés plus conséquents pour la gestion des forêts en Afrique de l'ouest.

**14) a recommandé à la FAO de prendre de nouvelles mesures pour aider les pays à renforcer l'enseignement et la recherche forestiers.**

32. La FAO apporte un appui institutionnel au RIFFEAC (Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale). Le Forestier de la FAO pour l'Afrique centrale sert comme président du Conseil d'administration du RIFFEAC depuis 2008.

**15) a demandé à la FAO de continuer à prêter un appui en faveur de la communication sur les forêts aux plans national et régional.**

33. La FAO a contribué à la mise en place d'un réseau de communication sur les forêts pour l'Afrique orientale et australe. Un atelier de la FAO réunissant les communicateurs forestiers des pays francophones se déroulera durant la présente session de la CFFSA. Son objectif est d'établir un réseau similaire pour les pays francophones. L'objectif ultime de la FAO est de mettre en place un réseau de communicateurs forestiers afin d'améliorer la visibilité de la foresterie dans les politiques nationales et régionales de développement en Afrique.

